

Notice de connexion - demande de certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques (Certiphyto) sur le site «service-public.fr »

La plateforme mon.service-public.fr (MSP) via laquelle les usagers effectuaient leur demande de Certificat Individuel Professionnel Produits Phytopharmaceutique (CIPP) est devenue la plateforme de service en ligne (PSL).

La plateforme MSP sera définitivement fermée à compter du 1er juillet 2016. Si vous avez un compte personnel MSP contenant des données, vous pouvez migrer celles-ci en créant un compte ServicePublic (Cf. guide de création de compte Service Public).

La démarche Certiphyto est désormais rattachée à la plateforme service-public.fr et peut s'effectuer en mode :

- déconnecté,
- connecté (Cf. mini guide de connexion pour création de compte).

Cette notice explicative avec copies d'écran est conçue pour vous aider à effectuer cette démarche avec ou sans création de compte. Les étapes à suivre sont les suivantes :

- I. Accès à la démarche Certificat Individuel Professionnel.
 - I.1 - Mode déconnecté.
 - I.2 – Mode connecté.
- II. Effectuer une demande de certificat.
- III. Obtenir, sauvegarder et transmettre l'imprimé de demande CERFA à votre DRAAF/DAAF.
- IV. Transmettre le formulaire de demande CERFA à votre DRAAF/DAAF.
- V. Message de confirmation.

La démarche en ligne est obligatoire. Elle permet d'obtenir le formulaire de demande CERFA complété de vos données déclaratives.

Pour que la demande soit prise en compte, il faut impérativement effectuer votre démarche jusqu'à l'action « **transmettre ma demande** ».

Un message confirmant l'enregistrement de votre demande sera adressé sur la messagerie électronique que vous aurez saisie (adresse email). Pour faciliter le traitement de votre dossier par la DRAAF ou la DAAF, merci de préciser le numéro de votre télé-démarche lors de l'envoi de vos pièces justificatives.

I. Accès à la démarche CIPP

I.1 – Mode déconnecté

Lien direct : <https://mdel.mon.service-public.fr/mademarchev5/sfjsp?interviewID=CertificatIndividuel>

OU

se connecter sur le site de <https://www.service-public.fr/>

☛ La page d'accueil du site [servicepublic.fr](https://www.service-public.fr/) s'ouvre

1 – Cliquez sur « PROFESSIONNELS »

2 – Cliquez sur « Services en ligne et formulaire »

En poursuivant votre navigation sans modifier vos paramètres de témoins de connexion, vous acceptez l'utilisation des cookies. [Pour gérer et modifier ces paramètres](#) ✕ Fermer

PARTICULIERS **PROFESSIONNELS** ASSOCIATIONS ANNUAIRE DE L'ADMINISTRATION Se connecter

Service-Public.fr Le site officiel de l'administration française

Une question ? Services en ligne et formulaires

Papiers - Citoyenneté Famille Social - Santé Travail Logement Transports Argent Justice Étranger Loisirs **Actualités**

Connaissez vos droits, effectuez vos démarches

ex. : Passeport, mairie de Montreuil, acte de naissance...

☛ La page « Services en ligne et formulaires » s'affiche

3 – Cochez « Services en ligne »

4 – Sélectionnez « Voir l'ensemble des Services en ligne »

PARTICULIERS **PROFESSIONNELS** ASSOCIATIONS ANNUAIRE DE L'ADMINISTRATION Se connecter

Service-Public-Pro.fr Le site officiel de l'administration française

Services en ligne et formulaires

Création - Modification - Cessation Gestion - Finances Fiscalité Ressources humaines Vente - Commerce Secteurs d'activité **Actualités**

ex. : TVA, déclaration d'embauche, chambre de commerce...

[Accueil professionnels](#) > Services en ligne et formulaires

Services en ligne et formulaires

Services en ligne les plus demandés

- > Auto-entrepreneur : déclaration en ligne du chiffre d'affaires (régime micro-social simplifié)
- > Recherche sur les entreprises immatriculées au RCS
- > Guichet-entreprises : guichet unique pour la création d'entreprise
- > Pôle emploi : services en ligne pour les employeurs
- > Compte fiscal en ligne pour les professionnels (mode EFi)
- > Validation d'un numéro de TVA intracommunautaire (VIES)
- > Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) en ligne
- > Déclaration sociale des professions indépendantes (DSI) en ligne
- > Déclaration automatisée des données sociales unifiée (DADS-U)
- > Déclaration annuelle des données sociales (DADS) : saisie en ligne DADSNET
- > Déclaration de la C3S (Contribution sociale de solidarité des sociétés)
- > Déclaration 2016 en ligne des revenus
- > Pro.douane : toutes les procédures douanières

[Voir l'ensemble des Services en ligne](#)

RECHERCHER PAR :

Service en ligne et formulaire :

- Services en ligne
- Formulaires
- Simulateurs
- Modèles de documents

Thème :

- Création - Modification - Cessation
- Gestion - Finances
- Fiscalité
- Ressources humaines
- Vente - Commerce
- Secteurs d'activité

OK

☛ La page pour accéder à la démarche apparaît

5 – Cliquez sur le lien « [Demande de certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques](#) »

The screenshot shows the top navigation bar of the Service-Public-Pro.fr website. The 'PROFESSIONNELS' tab is selected. Below the navigation bar is the logo for 'Service-Public-Pro.fr' and the text 'Le site officiel de l'administration française'. A search bar is present with the placeholder text 'ex.: TVA, déclaration d'embauche, chambre de commerce...'. The search bar is highlighted with a red box.

Accueil Professionnels > Services en ligne et formulaires > Téléservice

200 résultat(s) de recherche

Services en ligne et formulaires (200)

Filtrer par : [Téléservice](#) | [Formulaire](#) | [Simulateur](#) | [Lettre](#)

- > Rechercher un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques (base Mérimée) (Téléservice)
- > Titre emploi simplifié agricole en ligne (Tesa) (Téléservice)
- > Consultation du cadastre (Téléservice)
- > **Demande de certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques** (Téléservice)
- > Demande en ligne d'équivalence de titre pour un entrepreneur de spectacles non étatique (Téléservice)
- > Demande d'agrément des bureaux de style (Téléservice)
- > Demande de projection de cinéma en plein air (Téléservice)
- > Bourse nationale d'opportunités artisanales (BNOA) (Téléservice)

RECHERCHER PAR :

Services en ligne et formulaires

- Téléservice
- Formulaire
- Simulateur
- Lettre

Thème :

- Création - Modification - Cessation
- Gestion - Finances
- Fiscalité
- Ressources humaines

☛ Accéder à la démarche

6 – Cliquez sur le lien « Accéder au service en ligne »

The screenshot shows the search results page for 'Demande de certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques'. The breadcrumb trail is: Accueil professionnels > Secteurs d'activité > Obligations en matière d'agriculture > Services en ligne et formulaires > Demande de certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques. The page title is 'Demande de certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques'. Below the title is the text 'Vérifié le 03 décembre 2015 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)'. A red button labeled 'Accéder au service en ligne' is visible, with a green arrow pointing to it and a black box containing the number '6'.

Service en ligne



Demande de certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques

Vérifié le 03 décembre 2015 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PROFESSIONNELS

Obligations en matière d'agriculture

Permet d'accéder, avec identifiant et mot de passe, au service de demande de certificat d'utilisation de produits phytosanitaires, délivré par le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF ou DAAF).

[Accéder au service en ligne](#)

Ministère en charge de l'agriculture

- ☛ La page de démarrage s'affiche :
 - vous pouvez effectuer votre démarche



- ☛ Se reporter au § II page 6 pour la suite de la démarche.

I.2 – Mode connecté

Cf. : mini guide création d'un compte Service Public.

- ☛ Se connecter au compte ServicePublic.fr
 - 1 – Cliquez sur « Se connecter »



- ☛ **La fenêtre pour se connecter s'affiche : J'ai déjà un compte**
 - saisir son adresse électronique,
 - saisir son mot de passe
 - Cliquez sur se connecter

- ☛ **La connexion est maintenant effective**

- ☛ **Cf. point I.1 de la page n° 2 « mode déconnecté » pour accéder à votre démarche.**

II. Effectuer une demande de certificat Individuel

Vous pouvez maintenant suivre les indications pour effectuer votre demande de certificat.

- Suivez les instructions et remplissez toutes les cases (celles qui ont une étoile rouge sont obligatoires).
- Si une case obligatoire n'est pas remplie ou si vous avez mal rempli une case, vous ne pouvez pas passer à l'étape suivante, un message s'inscrit en rouge en haut de la page qui vous signale les erreurs à corriger.

Il y a plusieurs étapes dans le formulaire

Une fois les éléments de l'étape remplis, vous accédez à l'étape suivante en cliquant sur « Suivant ».

Accueil

PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES - DEMANDE DE CERTIFICAT INDIVIDUEL PROFESSIONNEL

Ma situation → Mes informations personnelles → Mes informations complémentaires → Récapitulatif

MA SITUATION

Les champs marqués par * sont à renseigner obligatoirement.

États-Unis • République Française
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Cette démarche vous permet d'effectuer l'une des demandes suivantes :

- Demande de premier certificat individuel professionnel - Produits phytopharmaceutiques (Utilisation/ Mise en vente, vente/ Conseil)
- Demande de second certificat individuel professionnel - Produits phytopharmaceutiques (Utilisation/ Mise en vente, vente/ Conseil)
- Demande de renouvellement de certificat individuel professionnel - Produits phytopharmaceutiques (Utilisation/ Mise en vente, vente/ Conseil)

Cette action s'inscrit dans le plan Ecophyto 2018. Pour en savoir plus : <http://www.agriculture.gouv.fr/ecophyto>

Pour réaliser votre démarche, n'oubliez pas de vous munir de l'attestation de formation ou de réussite au test remise par votre organisme de formation, ou bien de la copie de votre diplôme ou de votre titre. (Pour renouveler un certificat ou demander un second certificat, se munir aussi du certificat dont vous êtes titulaire)

Ma demande de certificat

* Quelle demande souhaitez-vous effectuer?

Demande de premier certificat individuel professionnel

Demande d'un second certificat individuel professionnel

Demande de renouvellement de certificat individuel professionnel

Suivant

III. Obtenir, sauvegarder et transmettre l'imprimé de demande CERFA à votre DRAAF/DAAF

Quand vous arrivez à la dernière opération (Récapitulatif), vérifiez que toutes les informations sont bien saisies.

En cas d'erreur, vous pouvez les modifier très simplement en cliquant sur modifier.

Diplôme ou titre

Année d'obtention 2014

Nom du diplôme ou du titre Titre ingénieur délivré par école

Complément : AgroParisTech

Délivré par DUBREUIL Jean-Claude

Modifier

Si toutes les informations sont justes vous devez cliquer sur le lien suivant pour ouvrir votre CERFA rempli dans une nouvelle fenêtre,



Demande du premier certificat individuel professionnel
Document à conserver

Sauvegarder sur votre ordinateur le formulaire CERFA avant de l'imprimer. Imprimer le formulaire CERFA.



**DEMANDE DE PREMIER CERTIFICAT INDIVIDUEL PROFESSIONNEL -
PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES
UTILISATION – MISE EN VENTE, VENTE – CONSEIL**
(ART. R. 254-8 ET SUIVANTS DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME)

Cette action s'inscrit dans le plan Ecophyto 2018. Pour en savoir plus : <http://www.agriculture.gouv.fr/ecophyto>

Avant de remplir cette demande, lisez attentivement la notice d'information. Transmettez la demande par téléprocédure. Lien direct d'accès à la démarche :

<https://mdel.mon.service-public.fr/produits-phytopharmaceutiques-demande-certificat-individuel-professionnel.html>

Transmettez votre justificatif :

l'attestation remise par l'organisme de formation

ou la copie de votre diplôme ou de votre titre

à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de votre lieu de domicile

ou à la direction de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt pour les départements d'outre mer


IV. Transmettre le formulaire CERFA à votre DRAAF / DAAF

La transmission de la demande se fait en 2 temps, de manière électronique puis postale.

Transmission électronique :

ATTENTION !

Ce n'est pas fini, il faut encore cliquer sur le bouton afin de transmettre votre demande de manière électronique sans quoi votre demande ne pourra pas être traitée par la DRAAF / DAAF.



Transmettre ma demande

Après avoir cliqué sur « Transmettre ma demande », vous recevrez, dans les minutes suivantes, la confirmation de votre transmission, à votre adresse e-mail.

Une nouvelle page s'ouvre et vous confirme que votre demande a bien été transmise.

CONFIRMATION

Nous avons bien transmis votre demande de certificat individuel professionnel.

Transmission postale : quand le formulaire CERFA est imprimé, vous devez le signer et l'envoyer à la DRAAF / DAAF avec :

- votre attestation pour demander le certificat individuel remis par votre organisme de formation ou
- une photocopie du diplôme dans le cas où vous avez un diplôme de moins de cinq ans permettant l'accès au certificat individuel.

V. Message de confirmation

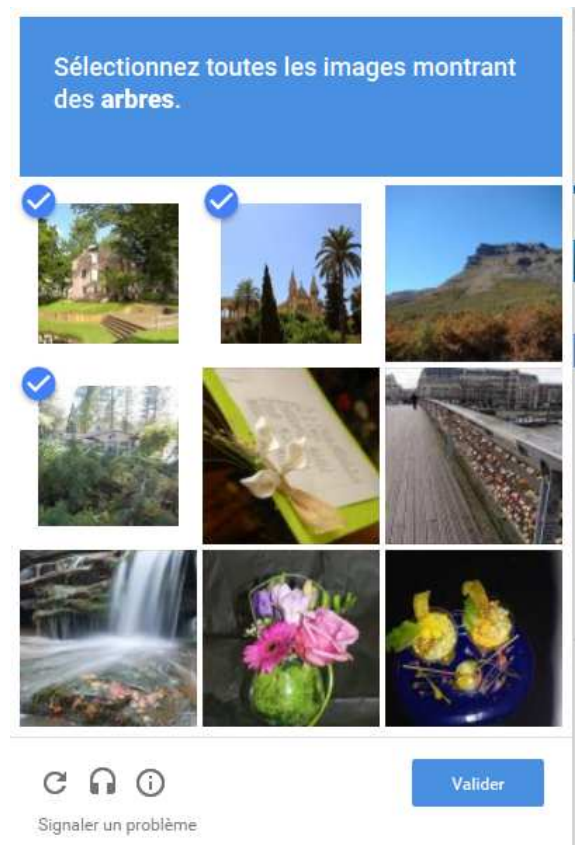
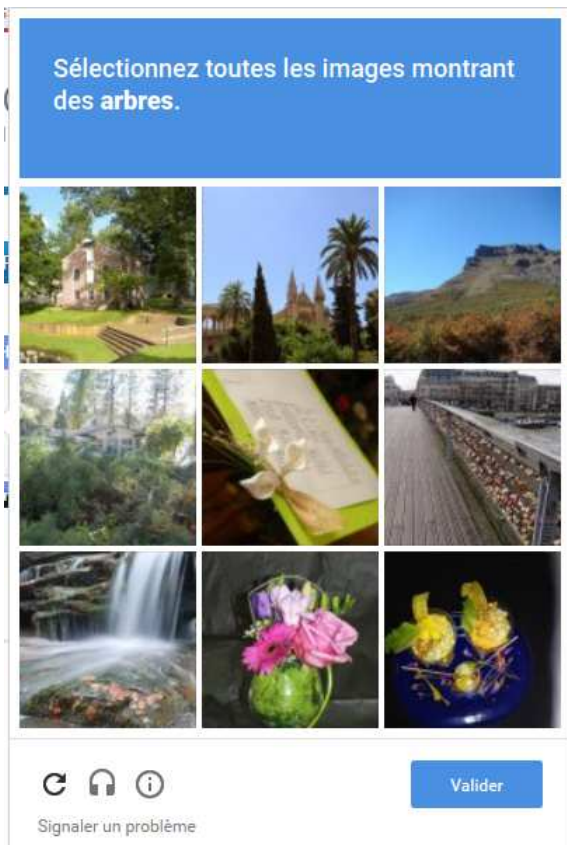
Après avoir cliqué sur "**Transmettre ma demande**", les usagers doivent impérativement effectuer cette action pour obtenir le mail de confirmation.

- L'utilisateur doit cliquer dans la case "je ne suis pas un robot " et suivre les consignes.

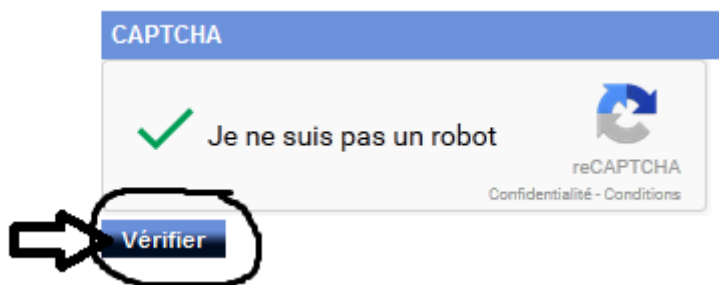


Exemple :

- Sélectionner dans cet exemple les arbres,
- Valider



- Quand la case "je ne suis pas un robot" est cochée en vert, cliquer sur "Vérifier".



A l'issue de la transmission électronique, un mail de **confirmation de prise en compte de votre dossier** est transmis sur votre messagerie. Il comportera **un numéro de télé-démarche** propre à chaque usager. Cette référence doit être utilisée à l'occasion de tous vos échanges avec la DRAAF / DAAF. Il **doit être notifié** lors de votre transmission postale.

mar. 05/05/2015 15:00

prep-GFMDL-ne-pas-repondre.dgme@finances.gouv.fr

Confirmation de prise en compte de votre dossier

À Christophe MARTIN



Démarches en ligne

Bonjour,

Nous vous remercions d'avoir utilisé le service des démarches en ligne.
Votre dossier A-5-6KPVYFE a bien été pris en compte et sera transmis dans les plus brefs délais aux organismes concernés par votre démarche.

Les informations ci-dessous vous seront nécessaires et doivent être conservées:

Référence de votre démarche : A-5-6KPVYFE.
Cordialement,
L'équipe mon.service-public.fr

Ce courrier électronique a été envoyé automatiquement. Nous vous remercions de ne pas répondre.

En cas de difficulté, le site servicepublic.fr dispose d'une assistance par messagerie (**contact**) et d'un service téléphonique (3939 Allo Service Public) que vous trouverez en bas de page du site.

ASSISTANCE ET CONTACT Aide sur le site Glossaire Contact Plan du site	À PROPOS Missions Presse Données personnelles Données ouvertes Blog Service Public 2016	QUALITÉ DE SERVICE Accessibilité Engagement qualité Statistiques	PARTENARIATS Partenaires Co-marquage	ABONNEMENTS Lettre Service Public Archives de la Lettre RSS Twitter Google+
--	---	--	---	---

3939 Allo Service Public | [Vie-publique.fr](http://vie-publique.fr) | [Legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr) | [Data.gouv.fr](http://data.gouv.fr) | [Gouvernement.fr](http://gouvernement.fr) | [France.fr](http://france.fr)